

UNION AFRICAINE



UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B. P. : 3243 Tél. : (251-11) 822 5513 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
446^{ÈME} RÉUNION
9 JUILLET 2014
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM. (CDXLVI)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 446^{ème} réunion tenue le 9 juillet 2014, a adopté la décision qui suit sur la situation au Darfour et les activités de l'opération hybride Union africaine-Nations unies au Darfour (MINUAD):

Le Conseil,

1. **Prend note** du rapport de la Présidente de la Commission sur la situation au Darfour et les activités de la MINUAD [PSC/PR/2(CDXLVI)], ainsi que des communications faites par le Commissaire à la paix et à la sécurité et le Représentant spécial conjoint pour la MINUAD et Médiateur en chef conjoint pour le Darfour. Le Conseil **prend également note** des communications par le représentant du Gouvernement du Soudan (GoS), ainsi que de celles faites par le Nigéria, de la France, du Royaume Uni, des Etats Unis d'Amérique et de l'Union européenne (UE);
2. **Rappelle** ses communiqués antérieurs sur la situation au Darfour, y compris le communiqué PSC/PR/COMM. (CDXXV) sur la revue des opérations de la MINUAD, adopté, lors de sa 425^{ème} réunion, tenue le 24 mars 2014;
3. **Réitère sa gratitude** aux dirigeants et personnels de la MINUAD pour leur dévouement et leur contribution à la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation dans la région du Darfour, au Soudan, et **note avec satisfaction** les progrès réalisés dans la mise en œuvre du mandat de la MINUAD, notamment en ce qui concerne la protection des civils. A cet égard, le Conseil **rend hommage** au personnel de la MINUAD qui a consenti le sacrifice ultime dans l'exercice de ses fonctions pour la cause de la paix au Darfour;
4. **Prend note** des efforts déployés par la MINUAD pour mettre en œuvre les recommandations de la Revue réalisée par l'équipe des NU et de l'UA, conformément à la résolution 2113 (2013) du 30 juillet 2013 et au communiqué PSC/PR/COMM. (CD), adopté en sa 400^{ème} réunion, tenue le 17 octobre 2013. Le Conseil **se félicite des progrès accomplis dans les** domaines prioritaires stratégiques identifiés par l'Équipe qui a entrepris la Revue, notamment la protection des civils, la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire et la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire, et l'appui à la médiation dans les conflits intercommunautaires;
5. **Condamne fermement** toutes les attaques contre le personnel et les biens de la MINUAD, ainsi que contre les organisations humanitaires et leurs personnels, et **exhorte** le GoS à ne ménager aucun effort pour identifier les auteurs de ces actes criminels et de les traduire en justice;

6. **Réitère** son ferme soutien au Document de Doha pour la paix au Darfour (DDPD) comme un cadre viable pour réaliser la paix et une réconciliation durables au Darfour. Dans ce contexte, le Conseil se félicite **des progrès réalisés** dans la mise en œuvre du DDPD, tel qu'illustré par les mesures prises récemment pour la mise en œuvre de ses dispositions sécuritaires, la mise en place, le 22 juin 2014, des Comités chargés de la Justice, de la Vérité et de la Réconciliation, qui devraient travailler avec l'administration indigène, afin de s'attaquer aux causes profondes du conflit dans le Darfour, et l'inauguration, le 26 mai 2014, à El-Fasher, du Comité de mise en œuvre du Dialogue et de la Consultation internes au Darfour (DIDC). Le Conseil **encourage** les Parties à accélérer leurs efforts visant à régler les questions en suspens, et **appelle** la communauté internationale à renforcer son soutien au processus de mise en œuvre. Dans ce contexte, le Conseil **souligne** la complémentarité de ces processus;

7. **Note** que si les combats entre les forces du Gouvernement et les mouvements armés ont considérablement diminué au cours des derniers mois, la violence a continué avec la recrudescence des affrontements entre les groupes ethniques pour les ressources. Le Conseil **appelle** à des efforts renouvelés pour régler la situation actuelle et, à cet égard, **félicite** la MINUAD pour les initiatives prises en vue de prévenir les conflits ethniques et intercommunautaires et en faciliter le règlement lorsqu'ils surviennent;

8. **Exprime sa profonde préoccupation** face à la poursuite des violations des droits de l'homme au Darfour, y compris l'augmentation de la violence sexuelle et sexiste. Le Conseil **condamne fermement** ces actes, et **appelle** le GoS à prendre les mesures appropriées, afin de remédier à cette situation, notamment en identifiant les auteurs de ces actes et en les traduisant en justice. Le Conseil **se félicite** de l'appui apporté par la MINUAD en vue du renforcement des capacités des institutions concernées du GoS, ainsi que des organisations de la société civile concernées;

9. **Réitère ses appels antérieurs** à tous les belligérants armés pour cesser tous les actes de violence au Darfour et s'engager de nouveau en faveur du règlement pacifique du conflit dans la région. À cet égard, le Conseil **demande** les mouvements armés non signataires à se joindre au processus de paix sur la base du DDPD, **se félicite** des consultations menées par le Commissaire à la paix et à la sécurité et le JCM avec les autorités qataries, à Doha, le 5 mai 2014, et **réitère son soutien** à la poursuite de l'interaction du JCM aussi bien avec le GOS que les mouvements armés non signataires. Le Conseil attend avec intérêt la tenue réussie de la réunion envisagée, à Addis Abéba, entre le GoS et les mouvements armés, dans le cadre du processus visant à renforcer la confiance et à assurer l'inclusivité de toutes les parties pour la réconciliation nationale;

10. **Souligne** la nécessité d'inscrire les efforts déployés pour résoudre la crise du Darfour dans le cadre de l'approche globale aux défis de la paix, de la gouvernance et de la démocratie au Soudan. A cet égard, le Conseil **souligne** que l'initiative pour le dialogue national, annoncée

par le Président Omar Hassan Al-Bashir, en janvier 2014, offre une occasion unique que le GoS et toutes les autres parties prenantes devraient saisir, afin de faire progresser la cause de la paix et de la réconciliation au Soudan, en tenant compte de la décision Assembly/AU/Dec.501 (XXII), par laquelle la Conférence a proclamé 2014-2024 comme **la Décennie Madiba Nelson Mandela de la réconciliation en Afrique**. Le Conseil **se félicite** de la coordination entre le Groupe de mise en œuvre de haut niveau et le JCM, et **réitère ses appels** à toutes les parties à créer un environnement propice à la réussite de cette initiative;

11. **Exprime sa préoccupation** face à la situation humanitaire qui prévaut au Darfour, compris l'augmentation du nombre de personnes déplacées, et **lance un appel** en vue d'efforts renouvelés pour relever les défis de l'heure, notamment la mobilisation de ressources supplémentaires et des capacités. A cet égard, le Conseil **encourage** le GoS à interagir avec les agences humanitaires en vue de faciliter leur travail dans les communautés affectées;

12. **Lance un appel** aux États membres de l'UA et à la communauté internationale toute entière, afin qu'ils continuent d'apporter le soutien nécessaire en vue de renforcer la capacité de la MINUAD pour qu'elle s'acquitte plus efficacement de son mandat et atténue la crise humanitaire au Darfour;

13. **Réitère** l'importance critique que revêt la présence continue de la MINUAD au Darfour, afin de contribuer à la protection de la population civile et faire avancer la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation dans cette région. En conséquence, le Conseil **décide** de proroger, pour une nouvelle période de 12 mois, le mandat de la MINUAD comme défini dans son communiqué PSC/PR/Comm. (LXXIX) de sa 79^{ème} réunion tenue le 22 juin 2007 et la résolution 1769 (2007) du 31 juillet 2007. Le Conseil **prie** le Conseil de sécurité des Nations unies à faire de même;

14. **Décide de rester** activement saisi de la question.